



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 janvier 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Emmanuelle GIRASCHI à Vincent GAMBINI ; Pierre-Olivier MILANINI à Grégory SUSINI ; Dumenica VERDONI à Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Michel GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Ange Paul VACCA à Petru VESPERINI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A - Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

B - Compte Rendu de Décisions n° 11/2023

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - FINANCES

1.1 - Remise gracieuse de dette - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

1.2 - Remise gracieuse de dette - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

1.3 - Modification - Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2024 en M57 & modalités d'ouvertures de crédits concernant les AP/CP - Annule et remplace la délibération n° 23/157/F du 11 décembre 2023.

1.4 - Modification du montant du seuil de Rattachement des charges et des produits - Budget principal, budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du Port de Plaisance et de Pêche, des parkings - Annule et remplace la délibération n° 18/116/F du 14 décembre 2018.

2 - ASSAINISSEMENT

Première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula - Réduction de l'impact sur le Stabiacciu - Mise à jour du plan de financement.

3 - ACTION SOCIALE

Convention cadre de mutualisation entre la ville de Portivechju et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter de 2024.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Convention de partenariat entre la commune de Portivechju et la ville de Kam'ianske.

4.2 - Convention de partenariat entre la commune de Portivechju et l'association Corse Ukraine.

5 - JEUNESSE ET SPORTS

Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - Projets d'animations autour du passage de la flamme olympique à Portivechju - Demande de subvention - DRAJES de Corse.

6 - EDUCATION

Utilisation des locaux scolaires - Convention d'utilisation - Mise à jour.

7 - RESSOURCES HUMAINES

7.1 - Contrat d'apprentissage/alternance.

7.2 - Convention relative à la disponibilité entre la commune de Portivechju et les Sapeurs-pompiers volontaires en Corse du Sud.

1 - FINANCES

1.1 - Remise gracieuse de dette - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

- Rapport au Conseil Municipal

1.2 - Remise gracieuse de dette - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

- Rapport au Conseil Municipal

1.3 - Modification - Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2024 en M57 & modalités d'ouvertures de crédits concernant les AP/CP - Annule et remplace la délibération n° 23/157/F du 11 décembre 2023.

- Rapport au Conseil Municipal

1.4 - Modification du montant du seuil de Rattachement des charges et des produits - Budget principal, budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du Port de Plaisance et de Pêche, des parkings - Annule et remplace la délibération n° 18/116/F du 14 décembre 2018.

- Rapport au Conseil Municipal

2 - ASSAINISSEMENT

Première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula - Réduction de l'impact sur le Stabiacciu - Mise à jour du plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal

3 - ACTION SOCIALE

Convention cadre de mutualisation entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter de 2024.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention cadre de mutualisation entre la ville de Portivechju et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) + 7 fiches annexes ad hoc

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Convention de partenariat entre la commune de Portivechju et la ville de Kam'ianske.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention de partenariat entre la commune de Portivechju et la ville de Kam'ianske.

4.2 - Convention de partenariat entre la commune de Portivechju et l'association Corse Ukraine.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention de partenariat entre la commune de Portivechju et l'association Corse Ukraine.

5 - JEUNESSE ET SPORTS

Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - Projets d'animations autour du passage de la flamme olympique à Portivechju - Demande de subvention - DRAJES de Corse.

- Rapport au Conseil Municipal

6 - EDUCATION

Utilisation des locaux scolaires - Convention d'utilisation - Mise à jour.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention d'utilisation des locaux scolaires

7 - RESSOURCES HUMAINES

7.1 - Contrat d'apprentissage/alternance.

- Rapport au Conseil Municipal

7.2 - Convention relative à la disponibilité entre la commune de Portivechju et les Sapeurs-pompiers volontaires en Corse du Sud.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention relative à la disponibilité commune de Portivechju Sapeurs-Pompiers volontaires en Corse du Sud

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 24/001/F

FINANCES

Remise gracieuse de dette - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Il est consenti au propriétaire de l'habitation M. Jawad GHAZALI, la remise gracieuse d'un montant de 2.648,38 € relative à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif et référencée par l'état liquidatif n° 2022/032.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 24/002/F

FINANCES

Remise gracieuse de dette - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Il est consenti au propriétaire de l'habitation Mme Claudine OLLIER, la remise gracieuse d'un montant de 1.700,00 € relative à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif et référencée par l'état liquidatif n° 2022/017.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 24/003/F

FINANCES

Modification - Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2024 en M57 & modalités d'ouvertures de crédits concernant les AP/CP - Annule et remplace la délibération n° 23/157/F du 11 décembre 2023.

Pour l'exercice 2024, et préalablement à l'adoption du budget primitif, il est ouvert en section d'investissement selon les modalités prévues par l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article L. 5217-10-9 du CGCT pour les AP/CP des crédits à hauteur de :

| Budget | Chap | Libellé | Crédits votés en 2023 BP + DM (hors AP/CP et reports) | Crédits ouverts |
|--|------|-------------------------------|---|-----------------|
| Principal | 20 | Immobilisations incorporelles | 1.887.352,38 € | 471.838,10 € |
| | 21 | Immobilisations corporelles | 7.326.094,46 € | 1.831.523,62 € |
| | 23 | Immobilisations en cours | 791.774,29 € | 197.943,57 € |
| Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16 | | | 10.005.221,13 € | 2.501.305,28 € |
| Assainissement | 20 | Immobilisations incorporelles | 1.892.938,64 € | 473.234,66 € |
| | 21 | Immobilisations corporelles | 1.605.874,42 € | 401.468,61 € |
| | 23 | Immobilisations en cours | 1.490.000,00 € | 372.500,00 € |
| Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16 | | | 4.988.813,06 € | 1.247.203,27 € |
| Port de plaisance | 20 | Immobilisations incorporelles | 15.000,00 € | 3.750,00 € |
| | 21 | Immobilisations corporelles | 302.500,00 € | 75.625,00 € |
| | 23 | Immobilisations en cours | 9.296.342,79 € | 2.324.085,70 € |
| Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16 | | | 9.613.842,79 € | 2.403.460,70 € |
| Eau | 20 | Immobilisations incorporelles | 545.000,00 € | 136.250,00 € |
| | 21 | Immobilisations corporelles | 1.879.488,90 € | 469.872,23 € |
| | 23 | Immobilisations en cours | 469.214,54 € | 117.303,64 € |
| Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16 | | | 2.893.703,44 € | 723.425,87 € |
| Parkings | 20 | Immobilisations incorporelles | 11.520,00 € | 2.880,00 € |
| | 21 | Immobilisations corporelles | 551.472,39 € | 137.868,10 € |
| | 23 | Immobilisations en cours | 0,00 € | 0,00 € |
| Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16 | | | 562.992,39 € | 140.748,10 € |

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Budget Principal AP/CP

| Chapitres | Intitulés | Crédits ouverts 2023 (BP+DM) | Maximum d'ouverture autorisé pour 2024 |
|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 865.469,90 € | 288.489,97 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 13.000,00 € | 4.333,33 € |
| 23 | Travaux en cours | 7.401.769,99 € | 2.467.256,66 € |
| Total des dépenses en AP/CP | | 8.280.239,89 € | 2.760.079,96 € |

Budget du Port AP/CP

| Chapitres | Intitulés | Crédits ouverts 2023 (BP+DM) | Maximum d'ouverture autorisé pour 2024 |
|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 2.638.190,80 € | 879.396,93 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1.060.980,80 € | 353.660,27 € |
| 23 | Travaux en cours | 13.242.970,00 € | 4.414.323,33 € |
| Total des dépenses en AP/CP | | 16.942.141,60 € | 5.647.380,53 € |

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 24/004/F

FINANCES

Modification du montant du seuil de rattachement des charges et des produits - Budget principal, budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du Port de Plaisance et de Pêche, des parkings - Annule et remplace la délibération n° 18/116/F du 14 décembre 2018.

Il est autorisé la modification du seuil de rattachement des charges et des produits, hors ICNE et de le fixer à 1.000 € en dessous duquel le rattachement des charges et des produits à l'exercice ne sera pas effectué pour le Budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du Port de Plaisance et des Parkings.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI

N° 24/005/ASS

ASSAINISSEMENT

Première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula - Réduction de l'impact sur le Stabiacciu - Mise à jour du plan de financement.

Le plan de financement pour la réalisation de l'opération de la première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula - Réduction de l'impact sur le Stabiacciu est approuvé comme suit :

| Nature de la dépense | | Montant HT | |
|--|-------------|---------------------|--|
| Travaux | | 1.125.019,05 | |
| Maîtrise d'œuvre | | 70.381,74 | |
| Contrôle Technique - CT | | 6.500,00 | |
| Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé - CSPS | | 4.200,00 | |
| Total | | 1.206.100,79 | |
| Participations | Taux | Montant € HT | |
| Toute subvention Etat | 80% | 964.880,63 | |
| Commune de Porto-Vecchio | 20% | 241.220,16 | |
| TVA Travaux | 10% | 112.501,91 | |
| TVA Maîtrise d'œuvre | 20% | 14.076,35 | |
| TVA Contrôle Technique | 20% | 1.300,00 | |
| TVA CSPS | 20% | 840,00 | |
| Total TVA | | 128.718,25 | |
| Total opération | | 1.334.819,04 | |
| Total Commune de Porto-Vecchio (HT+TVA) | | 369.938,41 | |

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Le Maire est autorisé à solliciter les subventions correspondantes,

Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI et Camille de ROCCA SERRA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 24/006/AS

ACTION SOCIALE

Convention cadre de mutualisation entre la ville de Portivechju et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter de 2024.

Les délibérations n° 21/153/AS du 11 octobre 2021, n° 22/125/AS du 11 juillet 2022, n° 22/163/AS du 10 octobre 2022, n° 22/184/AS du 14 novembre 2022 et n° 22/201/AS du 12 décembre 2022 sont abrogées.

La convention de mutualisation entre la ville de Portivechju et le Centre Communal d'Action Sociale à compter de 2024 est approuvée.

Le Maire ou son représentant, est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Michel GIRASCHI

N° 24/007/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de partenariat entre la commune de Portivechju et la ville de Kam'ianske.

Le Maire est autorisé à s'inscrire dans une démarche de soutien à la ville de Kam'ianske et à signer la convention de partenariat en annexe du présent rapport.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre du partenariat visé à l'article précédent.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Michel GIRASCHI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Michel GIRASCHI

N° 24/008/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de partenariat entre la commune de Portivechju et l'association Corse Ukraine.

Le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat entre la commune de Portivechju et l'association Corse Ukraine.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre du partenariat visé à l'article précédent.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Michel GIRASCHI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Véronique FILIPPI

N° 24/009/JS

JEUNESSE ET SPORTS

Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - Projets d'animations autour du passage de la flamme olympique à Portivechju - Demande de subvention - DRAJES de Corse.

Il est approuvé les projets d'animations autour du passage de la flamme olympique à Portivechju pour un montant de 8.000 €.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Il est approuvé le plan de financement du projet, comprenant des aides publiques d'un montant de 4.800 €, soit 60 % de la dépense, et réservant une part communale de 3.200 €, tel que résumé ci-dessous :

| DÉSIGNATION | TAUX | MONTANT |
|---------------------------|----------|-----------------|
| Dépense | 100,00 % | 8.000,00 |
| Etat - DRAJES | 60,00 % | 4.800,00 |
| Total des aides | 60,00 % | 4.800,00 |
| Reste part communale | 40,00 % | 3.200,00 |
| Dépense totale TTC | | 8.000,00 |

Le Maire est autorisé à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

Le Maire est autorisé à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la Commune tous documents utiles au financement et à la mise en œuvre de l'opération.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Véronique FILIPPI, Nathalie MAISETTI, Camille de ROCCA SERRA et Jean-Michel SAULI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Nathalie MAISETTI

N° 24/010/ÉDUC

ÉDUCATION

Utilisation des locaux scolaires - Convention d'utilisation - Mise à jour.

Le Maire est autorisé à signer toute convention d'utilisation des locaux des bâtiments scolaires de la Commune selon le modèle annexé à la présente délibération.

Départ de : Camille de ROCCA SERRA

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Nathalie MAISETTI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI

N° 24/011/RH

RESSOURCES HUMAINES

Contrat d'apprentissage/alternance.

Le recours au contrat d'apprentissage est approuvé tel qu'indiqué ci-dessous :

| Service d'accueil | Diplôme préparé | Durée de la formation | Nombre d'apprentis |
|------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------|
| Direction des Grands Projets | BIM modeleur du bâtiment | 1 à 2 ans | 1 |

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces dispositifs et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Petru VESPERINI

N° 24/012/RH

RESSOURCES HUMAINES

Convention relative à la disponibilité entre la commune de Portivechju et les Sapeurs-pompiers volontaires en Corse du Sud.

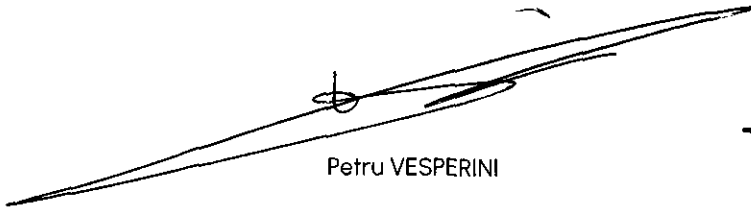
Il est instauré avec le SDIS2A une convention relative à la disponibilité de personnel communal durant leur temps de travail.

Les termes de la convention annexée à la présente délibération sont adoptés.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Petru VESPERINI.

Adopté à l'unanimité

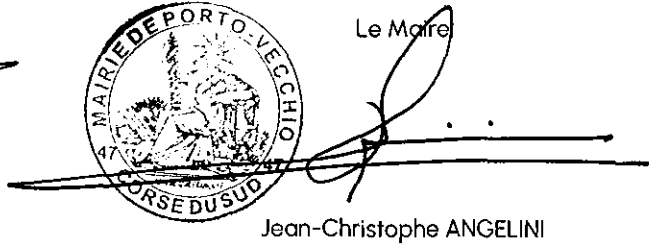
Le secrétaire de séance.



Petru VESPERINI



Le Maire



Jean-Christophe ANGELINI